

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 19 septembre 2024
Séance du 26 septembre 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABEL Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

Membres ayant donné pouvoir : Madame Marie-José CARON (pouvoir à DEHEN Mireille), Madame Evelyne URBANIAK (pouvoir à FRASCA Geneviève), Monsieur David GAMBIER (pouvoir à MOREAUX Rémy), Madame Cindy DOISY (pouvoir à DUCATILLON Nicole).

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association PalMed

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

Considérant la situation humanitaire critique dans la bande de Gaza et du sud Liban,

Considérant les actions menées par l'association PalMed France pour apporter une aide médicale d'urgence aux populations civiles de Gaza et du sud Liban,

Considérant le sérieux et le professionnalisme des équipes de l'association PalMed,

Considérant la volonté de la ville de Waziers de participer à l'effort de solidarité internationale,

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros (deux mille euros) à l'association PalMed France, destinée à soutenir ses actions humanitaires et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Jocelyne CHARLET

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS

